

2012/5024 - Demande de subvention d'investissement auprès du FRAB (Fonds Régional d'acquisitions des bibliothèques) pour un montant de 10 689 euros (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 03/12/2012, p. 2816)

Rapporteur : **M. KEPENEKIAN Georges**

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais prendre quelques minutes avant de traiter les dossiers de la Commission Culture, pour saluer la mémoire de Charles Pic qui nous a quittés il y a quelques jours et je voudrais ici, aux noms du Conseil et des Lyonnais lui rendre hommage pour ce qu'il a réalisé durant toutes ces années.

Une ville, une scène artistique se construit dans la durée et si Lyon aujourd'hui est une des cités culturelles les plus singulières et des plus créatives, une des capitales mondiales de la danse, c'est grâce au travail d'hommes et de femmes qui ont su mener des projets au plus haut niveau par leur intelligence, par leur caractère, par leur talent, par leur diversité et Charles Pic était de ceux là.

Il a marqué la vie culturelle de notre ville par sa personnalité, sa détermination, par le travail mené avec l'équipe de toute la maison au service d'une véritable entreprise au sens plein du terme. Charles était, selon cette belle expression, un homme d'images. Il a dédié sa vie à la danse en étant à la fois un auteur, un réalisateur mais également un de ses plus grands archivistes.

Avec l'ensemble de l'équipe, sous la direction de Guy Darnet, il a porté le développement de la danse au plus haut sommet. Perfectionniste, il va travailler au plus près des artistes, des danseurs et des chorégraphes avec l'idée de restituer l'acte de création et enregistrer les œuvres pour mieux les transmettre. Il va aussi collaborer avec les artistes pour leur création et mettre en place des mélanges danse-vidéo sur scène.

Par son travail il va apprendre, caresser du regard chaque geste, chaque mouvement des chorégraphies contemporaines. Il collaborera avec les plus grands dans cette nébuleuse sans frontière. Charles est devenu, année après année, un témoin fondamental de l'histoire de la danse, un des architectes de la mémoire de l'art chorégraphique. C'est avec cette énergie, cette activité et la coopération de toute l'équipe de la Maison de la Danse qu'il a mené à bien le projet unique au monde de plateforme sur la danse, le projet « Numéridanse », aujourd'hui sur internet. Tous ses partenaires vont avoir à cœur de poursuivre ce projet autour de Dominique Hervieu.

En quelques mots je voudrais dire l'autre combat de Charles Pic, combat qu'il a mené avec la même énergie lucide, la même volonté de maîtriser ce que l'on peut penser non maîtrisable. Comme dans son travail, il a voulu observer et défier cette situation adverse, puis la domestiquer pour essayer de vivre avec. Hélas, nous perdons encore trop souvent cette bataille. Il lui est resté l'âpre beauté de l'avoir menée jusqu'au bout.

Le monde de la danse a perdu l'un de ses plus brillants ambassadeurs, le monde de la culture de notre ville a perdu l'un de ses plus charmants et plus brillants acteurs, je pense que nous pouvons présenter nos sincères condoléances à toute sa famille.

Pour en revenir à l'objet précis de ce dossier, il s'agit d'une demande de subvention d'investissement auprès du FRAB pour un montant de 10 689 euros.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, il est difficile de faire une intervention après ce vibrant hommage...

Nous approuvons bien évidemment cette demande de subvention et nous tenons à souligner, à l'occasion de ce rapport, le dynamisme et la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque municipale de Lyon. Elle travaille au quotidien pour faire partager notre patrimoine littéraire et pour enrichir le fond de notre bibliothèque. C'est là un vrai travail d'intérêt général et patrimonial.

Je voudrais profiter de ce rapport qui touche au fond ancien de la bibliothèque municipale, pour revenir sur la numérisation par Google de ce fond ancien, puisque nous avons vu, il y a quelques jours dans la presse, que les premiers ouvrages commençaient à être accessibles sur Google books ainsi que sur le site internet de la bibliothèque municipale de Lyon.

En juillet 2008, nous nous étions inquiétés de certaines des clauses du contrat confidentiel liant Google et la Ville de Lyon au nom de sa bibliothèque. Pour mémoire, nos inquiétudes portaient essentiellement sur la durée de l'exclusivité (10 et 25 ans) ainsi que sur les limitations imposées par Google à la Ville de Lyon dans l'exploitation des fichiers numériques.

Aujourd'hui, les premières données accessibles nous laissent à penser que nos craintes étaient fondées. En effet, s'il est vrai que finalement une copie de ces fichiers est disponible sur le site internet de la

bibliothèque municipale et c'est très bien, ces fichiers sont malgré tout appauvris par rapport aux originaux sur Google books.

Je prendrais juste 4 illustrations concrètes :

- Le monde entier ne pourra donc accéder à toute recherche en plein texte qu'à l'issue de la période d'exclusivité commerciale. Pour l'instant, c'est uniquement sur Google books.

- Les ouvrages sur Google books bénéficient d'un accès direct par chapitre avec des liens hypertexte pas au niveau du site municipal puisque ce sont seulement des images. Une image par page.

- Au niveau de l'ouvrage numérisé sur Google books, il n'est pas fait mention de la bibliothèque d'origine. En l'occurrence, la bibliothèque municipale de Lyon.

- Par ailleurs, et c'est le point qui me paraît le plus délicat, le site internet de la bibliothèque municipale de Lyon doit empêcher tout autre moteur de recherche autre que Google d'indexer sa collection numérisée.

A ce niveau -et j'ai encore fait plusieurs essais cet après-midi- Google privilégie systématiquement Google books dans les hits les plus élevés de sa recherche. La disponibilité de l'ouvrage sur le site de la bibliothèque municipale est ainsi presque cachée dans le bruit de fond du moteur de recherche.

Concrètement, prenons un exemple : Louis XIV étant, semble-t-il, à la mode, j'ai recherché une ordonnance de 1667 émanant de Louis XIV. Cet ouvrage est présent aussi bien sur Google books que sur le site de la bibliothèque municipale. Le résultat de la recherche est assez démonstratif : en première page et même première ligne de la recherche, plusieurs liens vers Google books ; en pages 3 et 4, des liens vers les bibliothèques numériques françaises et européennes ; et seulement en page 9 (c'est-à-dire dans les liens 90 ou 95), un lien vers le site de la bibliothèque municipale.

Pour conclure, je vous conseille un livre écrit par Jean Tardif « Les enjeux de la mondialisation culturelle » qui aborde en détail cette question de Google books. De tous les aspects de la mondialisation, la culture et sa maîtrise sont des concepts clés. La culture est aujourd'hui un vecteur de puissance. Ceci explique en partie la volonté d'hégémonie de Google sur le contenu numérique.

Monsieur le Maire, nous devons nous ouvrir, travailler avec ceux qui disposent des technologies, soutenir les collaborations privées / publiques mais n'oublions pas de garder la maîtrise de notre patrimoine culturel.

Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : J'avais relu, ayant vu que vous souhaitiez prendre la parole, cher Collègue, j'avais relu vos déclarations. Et, comme toujours, quand on a une idée, il est bon parfois de la relire et de la modifier. Alors, je vais faire le point.

Nous avons lancé notre site numérique de la bibliothèque d'abord sur le travail de numérisation qui a commencé au sein de notre bibliothèque depuis 1995 et les 200 000 documents aujourd'hui sont essentiellement le fruit de la numérisation menée par la bibliothèque. Seulement 500 ouvrages pris du fichier Google sont installés sur le site de notre bibliothèque. Pour une raison simple, c'est que quand Google fait un fichier, il y a un fichier, on est bien d'accord, qui est sur Google books et il y a un deuxième fichier qui est remis à la bibliothèque, bibliothèque qui mène un travail de bibliothécaire pour indexer, mettre en forme et présenter les ouvrages. C'est pour ça qu'aujourd'hui, les 270 000 ouvrages qui ont été numérisés déjà par Google ne sont pas d'emblée sur notre site. Ils seront progressivement mis et accessibles sur le modèle qui sera le nôtre.

Deuxième point, nous avons eu la semaine dernière une séance de travail avec Bruno Racine, je tiens à vous dire que toute notre bibliothèque, le site et tout ce qui sera mis sur notre site sera mis en lien avec Gallica et Europeana.

Aujourd'hui, pour ne pas allonger le débat technique, d'abord parce que Google a évolué et qu'il pense que cette gestion des fichiers l'intéresse beaucoup moins parce qu'il a constitué son fond aujourd'hui de 22 millions d'ouvrages et qu'il est moins tatillon au point même que l'Etat, en tout cas la BNF, envisage de discuter avec Google. J'y reviendrai tout à l'heure. Deuxièmement, parce que le travail que nous menons au sein de notre bibliothèque est bien un travail de bibliothécaire pour mettre en forme et permettre au citoyen d'accéder au SILO qui est aujourd'hui purement et simplement inaccessible. Moi je veux bien que vous trouviez que ce n'est pas sympathique mais je vous assure que déjà le nombre de contacts qui ont été pris sur notre site de numelyo montre l'intérêt des gens à y aller. Pas seulement des lecteurs mais aussi des chercheurs.

Au demeurant et je clôturerai ce propos, si nous avons envisagé de numériser nous-mêmes au rythme de ce que nous avons fait pendant ces 15 ans, vous savez bien que l'évaluation est de l'ordre de 60 millions, je ne sais pas comment dans les situations plutôt critiques que vous avez sur la finance publique et des collectivités, je me demande comment nous l'aurions fait.

Ces livres sont protégés. Ils sont certes sur un fichier Google books mais progressivement et dans les 3 ans qui viennent, ils seront sur notre site. Donc ce n'est pas Google qui a investi la bibliothèque. Notre patrimoine et les livres restent bien chez nous, dans notre bibliothèque. Je ne voudrais pas qu'on ait des débats un peu « théoriques ». Je crois que c'est à l'épreuve des années qui viennent que tout le monde se rendra compte du progrès qu'on aura fait à Lyon par une volonté extraordinaire. D'autres auraient voulu le faire ! Google arrête d'aller chercher des bibliothèques. Il est à 17 bibliothèques dans le Monde donc je pense que leur projet s'est arrêté.

M. LE MAIRE : Un mot pour dire que si on avait attendu que les projets Europeana ect... se fassent, dans 30 ans, on n'avait pas un seul ouvrage numérisé.

Ceci étant, la question que pose M. Geourjon, il n'a pas totalement tort quand il dit que la culture est un problème économique. Le problème est de savoir pourquoi en Europe, on n'a pas les Google, les Microsoft etc. C'est là où se trouve le véritable problème. Quand vous regardez sur les 10 dernières années, l'Europe a encore reculé en innovation. Les seuls qui étaient encore performants du type scandinave Nokia Geeko sont en train de reculer.

Il y a un vrai problème de l'innovation en Europe et c'est à la racine qu'il faut le régler. Cela rejoint le discours que j'avais tout à l'heure, si on ne met pas de l'argent dans l'innovation on sera dépassé et on l'est déjà par les Etats-Unis et demain, chers amis, on sera dépassé par la Chine. Je dinais l'autre jour à l'occasion de l'anniversaire de la Fondation Mérieux avec Alain Mérieux qui a des relations assez étroites avec le Ministre de la santé chinois, en termes d'innovations aujourd'hui, ils sont en train de rattraper le retard et de commencer à prendre un peu d'avance. Donc si on n'est pas capable de porter l'innovation, il est clair que l'innovation ne nous attendra pas et qu'on ne numérisera pas nos livres à doigts mouillés en tournant les pages. Quelque part, ça sera « foutu ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)